



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

céréales

Question écrite n° 102734

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la mise en place de contrats céréalier-éleveur pour mieux encadrer la fluctuation du prix des céréales. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur la mise en oeuvre de ce nouveau dispositif.

Texte de la réponse

Depuis la campagne de la commercialisation des céréales 2007-2008, les marchés ont connu des périodes d'extrêmes fluctuations des prix, à la hausse mais également à la baisse. Ces évolutions erratiques ont eu pour conséquence de modifier, d'une façon importante, les coûts de production pour la plupart des élevages et de menacer leur compétitivité. Le ministre en charge de l'agriculture a lancé, le 6 janvier dernier, une réflexion portant sur la mise en place de mécanismes de contractualisation interfilières, afin de lisser, pour les éleveurs, les prix de l'alimentation animale, et de sécuriser un débouché pour les céréaliers. Il a appelé, le 24 mars, les filières à lui présenter rapidement des modèles de contractualisation, dans l'optique d'une mise en place au 1er juillet 2011. Les structures coopératives sont en voie de définir un dispositif de nature à gérer la volatilité en la lissant afin de donner plus de visibilité aux éleveurs dans les limites des évolutions des prix alimentaires et des contraintes des marchés mondiaux. À cette fin, les contrats types existants pourraient être améliorés en prenant mieux en compte les instruments de couverture des risques et de fourniture à terme et en respectant les spécificités de chaque filière. Enfin, la priorité donnée par la présidence française du G 20 à la lutte contre la volatilité des prix des matières premières est plus que jamais d'actualité. La France a proposé que le sujet de la volatilité des prix des matières premières agricoles soit traité dans le cadre d'une réunion des ministres de l'agriculture du G 20. Cette réunion, qui sera organisée les 22 et 23 juin prochains, permettra d'analyser les causes de la volatilité des prix et de chercher des solutions pour y remédier et en limiter les effets, tant pour les agriculteurs des pays développés que pour ceux des pays en développement. Son objectif est de proposer un plan d'action pour la rencontre des chefs d'État prévue les 3 et 4 novembre 2011.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102734

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2602

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4461